



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
189 Prince William St Rm 405
189, rue Prince William, pièce 405
Saint-John, NB E2L 2B9
Bid Fax: (506) 636-4376

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

All enquiries are to be submitted in writing to the Contracting Authority, Darlene Reay, either by facsimile or by e-mail at:
darlene.reay@pwgsc.gc.ca.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Saint John, NB (STJ)
189 Prince William St., Rm 405
189, rue Prince William, Pc 405
St. John, NB E2L 2B9

Title - Sujet Maintenance Services- Grass Cutting	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6898-180090/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W6898-180090	Date 2018-04-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STJ-008-4295	
File No. - N° de dossier STJ-7-40161 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-02	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reay (STJ), Darlene	Buyer Id - Id de l'acheteur stj008
Telephone No. - N° de téléphone (902) 314-7957 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les changements suivants aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

Le présent addenda vise à présenter les réponses suivantes aux questions posées par les soumissionnaires.

Q1

Objet : À la réunion du 9 avril prévue dans le cadre de la visite des lieux, les entrepreneurs ont été informés qu'ils seraient les seuls autorisés à soumissionner ce contrat. À la réunion du 18 avril, un autre entrepreneur a été autorisé à soumissionner le contrat. J'aimerais savoir pourquoi, car ce dernier n'a pas participé à la première réunion pour manifester son intérêt?

R1

Nous avons reçu une plainte d'un entrepreneur, dont voici un extrait :

« Même si j'ai vu l'avis d'appel d'offres original, je n'ai pas été avisé de la visite obligatoire des lieux. »

À la suite d'un examen de la part de Services publics et Approvisionnement Canada, il a été déterminé que la visite obligatoire des lieux prévue le 9 avril n'a pas été annoncée pendant la pleine période d'affichage de l'appel d'offres, ce qui a fait en sorte qu'un délai adéquat n'a pas été accordé. Une deuxième visite obligatoire des lieux a donc été organisée.

Q2

Par temps sec, devons-nous faire de la surveillance d'incendie une demi-heure après la tonte?

R2

Non. Dans le contrat, rien n'indique expressément le besoin d'assurer une surveillance spécialisée.

Voir la section 01 35 35, paragraphe 1.01 – Marche à suivre pour signaler un incendie

- .1 Avant d'entreprendre les travaux, il importe de vérifier l'emplacement du déclencheur manuel d'alarme incendie/du téléphone d'urgence le plus près, et de mémoriser le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence.
- .2 Ils doivent signaler immédiatement tout incident lié à la sécurité incendie de la façon suivante :
 - .1 Composer le 911.
- .3 La personne qui téléphone aux pompiers doit leur indiquer le nom ou le numéro du bâtiment et l'endroit où l'incendie s'est déclaré; elle doit être en mesure de confirmer les renseignements donnés.

Q3

Faut-il qu'il y ait un mécanicien certifié sur place pendant la tonte, ou faut-il qu'il y ait quelqu'un sur appel à une distance d'une heure du site?

R3

J'ai indiqué dans le cadre de la première réunion qu'il pourrait y avoir un mécanicien à une distance d'une heure du site, ce qui est **INEXACT**. Voici la directive appropriée de la spécification :

Section 02 97 00, paragraphe 2.01 – Équipement

- .6 L'entrepreneur fournira un véhicule de service et un mécanicien à temps plein qui pourra effectuer rapidement les réparations nécessaires.

Q4

Objet : section 00 21 13, sous-section. 1.18 Instructions spéciales,

.2 – ... la tonte commencera le lundi et se poursuivra jusqu'à l'achèvement de la tonte de la zone attribuée.

Question de l'entrepreneur – qu'advient-il s'il fait beau le lundi et s'il pleut le reste de la semaine?

R4

Par le passé, les conditions de pluie n'ont pas nui aux tontes hebdomadaires à la BS 5 Div CA Gagetown. S'il est convenu avec l'ingénieur que la coupe de pelouse pourrait être reportée à la semaine suivante, aucune coupe n'aura lieu pendant la semaine visée par la prolongation.

Précision concernant la première visite des lieux

Le superviseur sur place n'a pas à s'occuper de la tonte de pelouse.

Voir la section 00 21 13 – Instructions aux soumissionnaires, sous-section. 1.17 Superviseur sur place.